

## DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS SPICY MOTION FRANCE



### Notice :

#### CE DOSSIER COMPREND :

- UN CONTRAT D'INSCRIPTION AVEC LES MODALITÉS JOINTES  
À NOUS RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ
- UNE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS STAGIAIRE  
À NOUS RETOURNER REMPLIE
- UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
À NOUS RETOURNER SIGNÉ EN BAS DE CHAQUE PAGE

### POUR VOUS INSCRIRE VOUS DEVEZ:

NOUS RETOURNER TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS REMPLIS ET SIGNÉS  
PAR MAIL À : [SPICYMOTION@GMAIL.COM](mailto:SPICYMOTION@GMAIL.COM) OU SPICY MOTION LESQUILLERIE  
24260 AUDRIX

- LE PLUS TÔT POSSIBLE, N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT –

UNE FOIS QUE NOUS AURONS REÇU VOTRE DOSSIER COMPLET NOUS VOUS  
ENVERRONS UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU UNE  
CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE QUI SERA À NOUS  
RETOURNER SIGNÉE.

### IMPORTANT

À LA DATE DE LA SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT D'INSCRIPTION, VOUS  
DISPOSEZ D'UN DÉLAI DE RÉTRACTATION DE 10 JOURS, PASSÉ CE DÉLAI,  
VOUS DEVEZ CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION EN ENVOYANT UN ACCOMPTE  
DE 30% DU COÛT TOTAL DE LA FORMATION.  
PAR VIREMENT OU PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE SPICY MOTION

**SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724**

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX – France  
[spicymotion@gmail.com](mailto:spicymotion@gmail.com) / (33) 09 70 40 69 77



**Contrat d'inscription à nous retourner**  
Formation SPICY MOTION

**FRANCE**

LE PRESENT CONTRAT DE STAGE EST CONCLUT ENTRE  
SPICY MOTION D'UNE PART ET :

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Age :	Adresse email :	
Adresse :		
	Pays :	Tél. :
	Nationalité :	
Personne à prévenir en cas d'urgence :		
Tél. :		
<u>D'autre part, ci-après dénommé le stagiaire. Lesquels confirment l'exactitude des indications les concernant telles qu'elles figurent en tête du présent acte. Les parties aux présentes ont convenu et arrêté ce qui suit :</u>		
<b>CHOIX DE LA FORMATION</b>		
Choix de la formation :		
Indiquez la date de cette formation :		
Mode de règlement :	(chèque ou virement) N° de chèque :	
Prix total :		
Montant versé (30% du total) à l'issue du délai de rétractation : _____ Euros		
Montant du solde restant : _____ euros due au :		

**IMPORTANT** Après avoir rempli votre dossier, envoyez-le nous soit par courrier à :  
**SPICY MOTION c/o Thierry Raimbault Lesquillerie 24260 AUDRIX** ou par Email :  
[spicymotion@gmail.com](mailto:spicymotion@gmail.com)

VOUS DISPOSEZ D'UN DELAI DE RETRACTATION DE 10 JOURS, PASSE CE DELAI, VOUS DEVREZ NOUS ENVOYER UN REGLEMENT CORRESPONDANT A 30% DU COUT TOTAL DE LA FORMATION POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription et de vente jointes à ce document et je les accepte.

A.....le..... Pour SPICY MOTION Thierry Raimbault  
Ci-après dénommer le stagiaire  
Signature :

Conditions générales jointes à ce document

**SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724**  
SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX - France  
[spicymotion@gmail.com](mailto:spicymotion@gmail.com) / (33) 09 70 40 69 77



### PAIEMENT

Vous pouvez effectuer vos paiements par chèque à l'ordre de THIERRY RAIMBAULT.

### Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, vous devez nous envoyer un contrat d'inscription rempli, vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours, à l'issue de ce délai vous devrez envoyer un règlement correspondant à 30% du coût du stage. L'inscription doit être effectuée de 1 à 6 mois avant le premier jour de la formation.

Vous pouvez renvoyer le contrat d'inscription par courrier électronique ou par voie postale à **SPICY MOTION c/o Thierry Raimbault Lesquillerie 24260 AUDRIX**

Un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer la prise en compte de votre inscription puis toutes les informations relatives à votre stage.

Un échéancier vous sera également envoyé. La totalité du coût du stage doit nous ***parvenir impérativement 1 mois avant le premier jour de la formation. (1 semaine en fonction de votre date d'inscription)***

Une convocation individuelle indiquant les informations concernant votre formation vous sera adressée personnellement dès réception du solde final.

### Désistement

Tout désistement devra être confirmé par écrit au plus tard au 50<sup>ème</sup> jour ouvré avant le début du stage. Les arrhes ne sont pas remboursables une fois les billets d'avions achetés.

Au delà de ce délai, SPICY MOTION facturera de la manière suivante :

. 50% du solde du stage si le désistement intervient entre le 50<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> jour ouvré précédant le premier jour du stage, . 100% du coût s'il intervient au delà.

*Tout stage commencé et interrompu du fait du stagiaire sera dû dans son intégralité.*

### Report – annulation

SPICY MOTION se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage sans que le contractant puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Le stagiaire ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier au plus tard deux semaines avant le début de la formation, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

**SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724**

**SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX – France**  
[spicymotion@gmail.com](mailto:spicymotion@gmail.com) / (33) 09 70 40 69 77



### **Sécurité**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène dispensées par le formateur ou le responsable de l'organisme de formation. Spicy Motion ne peut être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels intervenus dans le cadre de nos formations. Chaque participant s'engage à se conformer aux conseils et consignes donnés par Spicy Motion et ses prestataires.

### **Modalités pratiques – responsabilités**

SPICY MOTION se donne une obligation de moyens pour les stages proposés, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis sur la fiche de stage sont susceptibles d'être modifiés à l'initiative du responsable

Par ailleurs, SPICY MOTION ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de stage à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Les plannings prévoient 5 heures de formation par jour, comprises en général entre 09h30 et 17h. Au-delà de ces horaires les stagiaires sont sous leurs propres responsabilités.

Une attestation de stage est délivrée à l'issue du stage, sous réserve d'une participation.

Le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable sur place. Les stagiaires sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts.

Toute notification de commande vaut pour acceptation de ces conditions. En cas de litige, la Contestation sera portée devant les tribunaux compétents.



**Feuille de renseignement stagiaire**

Formation SPICY MOTION

**A REMPLIR POUR TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION ET A NOUS  
RETOURNER**

Nom :	Formation choisie :	Votre situation professionnelle :
Prénom :	Financement personnel ou avec prise en charge, précisez :	
En ce qui concerne l'audiovisuel, quelles connaissances avez-vous? :		
Qu'attendez-vous de cette formation? :		
Quelle est votre motivation pour suivre cette formation :		
Avez-vous une demande particulière ( prise de vue, montage...):		

**SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724**

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX - France

[spicymotion@gmail.com](mailto:spicymotion@gmail.com) / (33) 09 70 40 69 77



**REGLEMENT INTERIEUR - SPICY MOTION - 4 pages -  
Document à signer en bas de chaque page et à nous retourner**

**- Préambule**

Spicy Motion est un organisme de formation professionnel indépendant.

Spicy Motion est domicilié à LESQUILLERIE 24260 AUDRIX.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72 24 01 437 24

Definitions:

- Spicy Motion sera dénommée ci-après « organisme de formation »
- les personnes suivant la formation seront dénommées ci-après « stagiaires »
- le directeur de la formation à Spicy Motion sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

**II - Dispositions Générales**

**Article 1**

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

**III - Champ d'application**

**Article 2 : Personnes concernées**

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation dispensée par Spicy Motion et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Spicy Motion et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

**Article 3 : Lieu de la formation**

La formation se déroule en extérieur et locaux extérieurs à Spicy Motion.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tout espace accessoire à l'organisme.

**SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724**

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillerie 24260 AUDRIX - France  
[spicymotion@gmail.com](mailto:spicymotion@gmail.com) / (33) 09 70 40 69 77



#### **IV - Hygiène et sécurité**

##### **Article 6 : Règles générales**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène dispensé par le formateur ou le responsable de l'organisme de formation.

##### **Article 7 : Accident**

SPICY MOTION décline toute responsabilité pour tout incident de santé survenant au cours de la formation. Chaque stagiaire s'engage à ne pas porter à SPICY MOTION ou aux différents prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir. Ceci est valable également pour les ayants droit et tout membre de la famille. Chaque stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile le couvrant et couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et le matériel dans le cadre de la formation. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par SPICY MOTION. SPICY MOTION ne pourra être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. SPICY MOTION se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien être des participants. Aucune indemnité ne sera due.



## **V - Discipline**

### **Article 8 : Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter sur les lieux de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente sur les lieux de la formation.

### **Article 9 : Horaires de stage**

Les horaires de stage sont fixés par Spicy Motion et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En dehors de ces horaires, les stagiaires sont libres d'utiliser leur temps comme ils le souhaitent. Spicy Motion se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités du planning. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par Spicy Motion aux horaires d'organisation du stage.

### **Article 10 : Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

### **Article 11 : Enregistrements**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Les productions images et sonores ne peuvent être utilisés sans l'autorisation de Spicy Motion.

### **Article 12 : Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

**SPICY MOTION : 449 419 985 00022-8559A DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N°72240143724**

SPICY MOTION c/o Nicolas Renault Lesquillierie 24260 AUDRIX - France  
[spicymotion@gmail.com](mailto:spicymotion@gmail.com) / (33) 09 70 40 69 77



### **Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

Spicy Motion décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels durant la formation.

### **Article 14 : Nature et échelle des sanctions.**

Tout comportement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- ✎ Avertissement écrit,
- ✎ Exclusion temporaire,
- ✎ Exclusion définitive.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

### **Article 15 : Droits de défense**

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion temporaire ou définitive, le directeur de l'organisme ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

Toute exclusion sera décidée par le responsable de SPICY MOTION.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé en main propre contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou personnel de l'organisme de formation. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté.

### **Article 16 : Publicité**

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur les lieux de la formation.